



1

Jours

Le conseil municipal - Organisation et fonctionnement

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-13

Objectifs de la formation

- Gérer les règles d'organisation des assemblées et le rôle des commissions
- Examiner la mise en oeuvre des règles de fonctionnement

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Distinguer conseil municipal et municipalité

2. Préparer le Conseil

- Les travaux préparatoires
- La convocation (délais, publicité...)
- Les sujets-clés à inscrire obligatoirement

3. Identifier les opérations préalables à l'ouverture d'un conseil municipal

4. Décrire le fonctionnement des groupes d'élus

Après-midi

5. Examiner la gestion des débats et le vote



- Le droit à l'information des conseillers municipaux
- Le droit à débattre
- Droit à amendement, propositions et questions
- Les conditions de vote et scrutins

6. Gérer la fin et le suivi de la séance

- Les séances discontinues
- Le procès-verbal de réunion

7. Identifier les événements pouvant modifier la composition du Conseil

- La démission d'un membre
- Le décès d'un membre
- La suspension ou révocation du maire ou adjoints
- La suspension ou dissolution du Conseil
- Les élections en cours de mandat

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Cadres chargés des affaires générales, secrétaires de mairie

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.



Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

